

Abonnement pour Lyon :

Un an	20 francs.
Six mois	10 id.
Trois mois	

Abonnement pour les départements :

Un an	38 francs.
Six mois	19 id.
Trois mois	9 50 c.



TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DU CLUB CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE, SÉANT RUE DE L'ARBRE-SEC, 36.

Séance du 21 mars.

L'appel nominal constate la présence des cinq délégués des clubs suivants :

- De l'Emancipation, Palais-des-Arts, salle de la Bourse;
 - Du Grand-Séminaire;
 - De la rue du Commerce, 12;
 - De la rue Pouteau, école mutuelle;
 - De la rue Magneval, 2;
 - De la rue Masson, chez le citoyen Boisset,
 - De la montée des Carmélites, 25;
 - Du Cloître des Chartreux, réfectoire des missionnaires;
 - De la rue de la Vieille, 11,
 - De la place Saint-Laurent et Saint-Paul, 4;
 - De l'Égalité, au Petit-Collège;
 - De Pilata, montée des Capucins;
 - Du Petit-Séminaire de Saint-Jean;
 - De Saint-Georges, ruelle Mouton, salle des sœurs;
 - De la Quarantaine, établissement du Ballon;
 - Des Montagnards, rue Penthievre;
 - De la rue d'Auvergne, 2;
 - De la Montagne, rue de Condé, 36;
 - De la Fraternité, rue des Maronniers, 5;
 - De la rue Paradis, 4;
 - De la rue Grôlée, 1;
 - De la rue Buisson, 5 au 4^e;
 - De la rue de l'Arbre-Sec, école des Frères;
 - De Saint-Amour, à la Guillotière;
 - Des Purs Republicains, rue de Chartres, aux Brotteaux;
 - De la rue Madame, 15, au 1^{er}, aux Brotteaux;
 - Des Socialistes Phalanstériens, à la Rotonde, Brotteaux;
 - De chez Jandard, à la Croix-Rousse;
 - De la rue des Deux-Fossés, chez Rollin, à la Croix-Rousse;
 - De la rue des Gloriettes, Chapelle Evangélique;
 - De la place de la Visitation, école des Frères;
 - De la place de la Boucle, chez Barreau;
 - Du faubourg de Bresse, chez Place;
 - De Vaise, ancienne route du Bourbonnais;
- On passe ensuite à la nomination du bureau qui est ainsi composé :

GUILLERMAIN, président;
 VERGUIN, 1^{er} vice-président;
 BREDIN, 2^{me} vice-président;
 BUREL, 1^{er} secrétaire;
 RATEL, 2^{me} secrétaire;
 CHABOUD, 3^{me} secrétaire;
 BONNET, 4^{me} secrétaire;
 PILLARD, caissier.

Le président fait lecture d'un projet de programme, rédigé par les citoyens Guillermain, Charavay (Gabriel),

Benoît (Joseph), Grinand et Gros, qui a été inséré dans le n° 10 du *Tribun du Peuple*, journal officiel de la société démocratique. Ce programme est discuté longuement, article par article, et adopté à l'unanimité par le club central qui en ordonne l'impression à un nombre illimité d'exemplaires.

Le citoyen Gros accuse le citoyen Brun, délégué du club de Saint-Georges, d'avoir fait partie de la société dite de Saint-François-Xavier; le citoyen Brun ne pouvant parvenir à se justifier sur ce fait d'une manière satisfaisante, est invité à se retirer, à quoi il obtempère immédiatement.

Un membre fait observer combien il serait important que le club central sût chaque jour ce qui s'est passé la veille dans chaque club, et que chaque club fut également instruit de ce qui s'est passé dans le club central.

Une longue discussion s'engage sur les moyens à employer pour atteindre ce but; plusieurs propositions sont faites; l'assemblée adopte la suivante: Les séances du club central ne commenceront qu'à huit heures et demie du soir, de manière à ce que les délégués, se rendant à 7 heures dans leurs clubs respectifs, puissent y faire le rapport de ce qui s'est passé la veille au club central, et venant à huit heures et demie à ce dernier club, soient en mesure de l'instruire de ce qui vient de se passer dans tous.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 22 mars.

Le président ouvre la séance par la lecture de la proposition suivante, déposée sur le bureau par le citoyen Charavay (Gabriel):

« Considérant qu'ils n'y a plus que peu de jours d'ici aux élections de l'assemblée constituante; »

« Considérant que les votes de l'armée doivent être envoyés à Paris, le 30 mars; »

« Considérant qu'il importe de faire connaître la liste des candidats à toutes les localités du département; »

« Le club central de la société démocratique arrête: »

« ARTICLE 1^{er} — Tous les clubs affiliés qui ont des candidats à présenter, devront en clore la liste dans leur séance du 23 mars. »

« ART. 2. — Chaque club, dans sa séance du 24 mars, devra procéder à l'élimination de sa liste particulière, arrêter définitivement cette liste et joindre à chaque nom de candidat, sa profession, son âge, son domicile et une indication des faits qui le recommandent à la confiance publique; »

« ART. 3. — Ces listes, ainsi dressées, devront être déposées au club central, par les délégués, dans la séance de ce club, du 25 mars; »

« ART. 4. — Séance tenante, le club central nommera une commission de dix membres pour fondre les listes en une seule, et procéder à un travail d'élimination, de manière à ce qu'il ne reste plus que 14 candidats; »

ART. 5. — Cette commission, dont les candidats ne pourront faire partie, devra s'occuper de son travail dans

la journée du 26 mars, sans désespérer; ce travail consistera à examiner les titres de chacun des candidats, à les faire, tant que possible, appeler devant elle pour les interroger; le soir, elle devra faire son rapport au club central qui prononcera; »

ART. 6. — Il sera nommé, à l'instant, un délégué pour chaque club, afin d'avertir toute la société de la détermination que vient de prendre le club central par le présent arrêté. »

Une vive discussion s'engage sur cette proposition. Plusieurs membres demandent que la commission d'élimination soit composée d'un membre de chaque club. Il est répondu que le travail doit être fait promptement, et que plus une commission est nombreuse, moins elle avance en besogne; on ajoute que, d'ailleurs, cette commission ne doit rien décider, que sa mission sera simplement de faire un rapport et que le club central prononcera.

Sur la demande de l'assemblée, la proposition est mise aux voix et adoptée à une grande majorité.

On lit une lettre d'un sous-officier, déposée sur le bureau par le citoyen Charavay (Gabriel). Il résulte de cette lettre que l'armée est tenue dans la plus complète ignorance à l'égard des élections, qu'on l'isole complètement des citoyens, en la consignant dans ses casernes. Les patriotes de la garnison demandent qu'il leur soit permis d'ouvrir des clubs dans leurs casernes où ils liraient les journaux démocratiques, et où quelques citoyens pourraient les fixer sur les candidatures à appuyer.

La lecture de cette lettre est couverte d'applaudissements. Le club central décide que son bureau, accompagné de quelques membres, se rendra demain matin à huit heures, auprès du citoyen Arago, pour appuyer le vœu des citoyens soldats de la garnison.

Le président donne lecture d'une pétition tendant à demander que les élections ne soient pas renvoyées au-delà du 9 avril plusieurs membres parlent pour ou contre, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

EXAMEN DES CANDIDATURES.

(Suite. — Voir le n° 11).

Coummer, est un excellent patriote, adhérent à quelques réformes sociales, mais n'adoptant aucune théorie.

Hénon, est un excellent combattant de la démocratie qui, en restant fidèle à cette cause, est également devenu socialiste, sans adhérer cependant à l'organisation sociale égalitaire.

Arago, commissaire extraordinaire. Tout le monde le sait, est un excellent patriote; cependant nous ne savons s'il a des opinions sociales, et sans doute sa nomination est assurée dans le département des pyrénées.

Bergier, ancien conseiller municipal a, jusqu'à ce jour satisfait au moment, mais maintenant nous ne le croyons plus à la hauteur des circonstances.

Barillon, jamais il n'a eu des opinions républicaines. Sous le dernier gouvernement déchu, il faisait de l'oppo-

sition, mais une opposition timide; de plus, il s'est activement occupé des spéculations d'actions de chemin de fer.

Dervieux, est un citoyen honorable, adhérent aux idées phalanstériennes, mais sans opinions politiques.

Mouilloux, avocat. Jadis ce fut un soldat de la démocratie; mais depuis longtemps il était dans les bonnes grâces du pouvoir déchu; d'abord il fut nommé suppléant de juge-de-peace par l'intermédiaire du citoyen *Arquitière*, et on nous assure qu'il ne devait pas en rester là, ayant été présenté pour être juge-de-peace et chaudement recommandé. Qui ne sait que ces recommandations n'étaient faites qu'en faveur des gens qui avaient renié leur foi?

Ph. de Seynes; il y a fort longtemps qu'il vonait sa plume à la défense du peuple; mais, devenu financier, il a oublié son passé en se livrant aux spéculations de bourse qui lui ont été favorables, puisqu'il est aujourd'hui millionnaire.

Poncet, architecte, avait les faveurs de l'ex-député *Sauzet*, et, par cette recommandation, était devenu le favori des spéculateurs de toutes les grandes entreprises (la rue Centrale entre autres) dont il était l'éditeur responsable.

L'ancien comité électoral du quai de Retz, autrefois bigaré de toutes les nuances de l'opposition, aujourd'hui composé de bourgeois, devenus tout-à-coup républicains, vient de publier une circulaire dont les termes sont si vagues, si ambigus, qu'ils laissent tout moyen d'échapper, et que tous les partis peuvent y donner leur adhésion. A la suite de cette circulaire est une liste de candidats, que l'on recommande aux différents chefs-lieux d'arrondissement, mais qui ne doit être considérée par eux que comme l'œuvre isolée d'une minime fraction. Il faut compter avec le peuple, aujourd'hui que sa souveraineté est proclamée.

Voici cette liste: *Laforest*, maire provisoire de Lyon; *Bergier*, *Doutre*, *Chippier*, *Bouillier*, professeur; *Kauffmann*, *Benoit* (Joseph), *Favre* (Jules), avocat; *Arago*, *Chaley*, juge; *Blanc* (Félix), *Faure*, docteur; *Guillermain*, *A. Pettelin*, *Morellet*, avocat.

Le soir même que le comité du quai de Retz lançait cette liste, le *Censeur* en publiait une autre, où les noms de *Benoit* (Joseph), et de *Blanc* (Félix) ne se trouvaient plus, mais où étaient ajoutés ceux de *Rittier*, *Treillard*, artiste *Poton* et *Thomet*. Nous allons examiner tous ces noms, en fondant ces deux listes en une seule.

Laforest, *Bergier*, *Jules Favre* et *Emmanuel Arago*. Nous nous sommes déjà prononcé sur ces citoyens.

Doutre est un citoyen qui avait nos sympathies; mais qui s'est un peu pressé de faire sa profession de foi, et par ce fait, a prouvé qu'il se tenait pour satisfait du patronage du comité.

Chippier, de tout le comité est le plus énergique, mais il en est également le plus absolu; il abuse de la parole, et veut imposer ses croyances, qui ne consistent qu'à faire de la tactique en faveur du libéralisme de 1830.

Jacques Bouillier, professeur à la faculté des lettres, n'a jamais été républicain; ses opinions politiques n'ont jamais été autres que celles représentées par le journal le *Siècle*; en socialisme, il est timidement adhérent des idées phalanstériennes.

Kauffmann, resté au vieux libéralisme, cherche à se faire accepter comme du jour; malgré ses efforts, il ne peut y parvenir; quand il entreprend de discuter les questions sociales, tout le monde voit qu'il n'est pas dans son centre, aussi n'est-il admiré que du commun des croyans, et non de ceux qui veulent plus que des apparences.

Joseph Benoit est un de nos amis, qui ne figure dans cette liste que pour servir de passeport aux autres.

Chaley, juge, est un fort bon libéral de 1830; mais depuis cette époque, il n'a rien appris ni rien oublié,

donc aujourd'hui que nous sommes en 1848, il n'est plus du jour.

Ph. Faure est un jeune homme, en qui nous fondions des espérances, mais le patronage du comité nous fait appréhender pour son avenir; de plus, il est sous-préfet à Villefranche et ne peut être en même temps député.

Félix Blanc est un de nos amis dont le nom est mis en avant pour que d'autres soient acceptés.

Guillermain est un ouvrier intelligent comprenant les questions politiques et sociales; aussi nous le croyons patroné par le comité électoral dans un but intéressé.

Anselme Petetin, avocat, est un homme de talent, mais sur lequel on ne peut compter. Jadis il défendait les droits du peuple dans le *Précurseur*; plus tard il s'était fait le défenseur des privilèges. Les commissionnaires chargeurs coalisés de Paris, Lyon, et le midi de la France et la compagnie houillère de la Loire, l'avaient constitué leur défenseur moyennant appointement fixe; en outre, le citoyen *Petetin* est savoisien et comme tel ne peut être ni électeur ni éligible.

Morellet est un homme de cœur et de sentiment; ses sympathies sociales sont phalanstériennes, mais il est néanmoins démocrate; aussi de tous les candidats du comité électoral, il est le dernier inscrit.

Rittier, rédacteur du *Censeur*, est un homme morose, ombrageux; ancien membre de la société des amis du peuple, il croit avoir puisé à cette source toute la science infusée et ne veut sortir de ses préceptes de peur de compromettre la cause républicaine.

Treillard a une certaine énergie; mais n'ayant pas eu le temps d'étudier les questions sociales, il lui serait difficile de formuler une opinion précise à ce sujet.

Ariste Poton, sous le gouvernement de Louis-Philippe, avait un pied au *Censeur*, un autre à la préfecture ou à la mairie, et partout des amis qui le protégeaient pour obtenir certaines faveurs du pouvoir.

Thomet. Nous sommes étonnés de le voir sur les rangs. Nous connaissons son intimité avec le citoyen *Kauffmann*, aussi pensons-nous qu'il lui serait plus utile comme particulier, que comme candidat; car, à la constituante, le citoyen *Kauffmann*, n'aurait pas besoin de prôneur. Nous qui n'avons aucun intérêt d'abuser le citoyen *Thomet*, nous lui dirons que, savoisien, il ne peut exercer ses droits politiques en France.

Nous continuerons notre revue dans un prochain numéro.

DU RENOUELEMENT DE LA MAGISTRATURE LYONNAISE.

Quelques nominations dignes de l'ancienne monarchie viennent d'impressionner vivement notre ville. Nous ne parlerons pas du défi jeté à la morale publique par la nomination d'un homme dont le nom est attaché à un scandale récent, et trop connu à Lyon; la morale outragée saura bien se venger de cette injure en imprimant au front de ce magistrat le mépris qu'il mérite. Mais ce que les républicains ardents et zélés ne peuvent pardonner au pouvoir nouveau c'est l'avancement donné à deux hommes qui, sous l'ancien règne, étaient spécialement chargés de provoquer des condamnations contre ceux qui avaient consacré leur vie à la propagande des principes qui viennent de triompher. Le citoyen *Loyson*, nommé à un des postes éminents de la magistrature, s'était fait remarquer entre tous par son zèle à poursuivre les idées politiques et sociales qui se hasardaient à sortir du cercle tracé par le juste-milieu; le citoyen *Mercier*, comme substitut du procureur du roi, avait donné des preuves incontestables de son dévouement à la royauté déchu; et plusieurs d'entre nous ont pu apprécier dans les cachots les mérites de ces deux hommes recommandés au gouvernement provisoire par je ne sais quelle fraction impopulaire et impolitique. Si ces nominations ne sont pas une menace contre quelques hommes, c'est au moins une grande imprudence. Ce qui nous surprend

aussi c'est de voir nommer, en remplacement d'hommes de talents connus, mais attachés aux anciennes institutions, des hommes qui ne se sont jamais signalés comme démocrates. Qui voudra croire que le citoyen *Lablatinière* soit un républicain, lui qui n'était pas même à la hauteur des opinions émises par le *Courrier-Français*, et qui s'occupait principalement d'écrire des feuilletons de théâtre et des comptes-rendus judiciaires?

Il est très-heureux sans doute pour le citoyen *F. Pothon*, avocat obscur et ignoré, d'avoir un frère influent sur les destinées de notre ville, car en raison de son obscurité, il était allé en Afrique (cette terre d'espérance pour toutes les nullités) afin de percer à l'aide des rayons brûlants du soleil de l'Algérie.

Trois nominations sont seules en rapport avec les exigences de l'époque et sont la récompense méritée d'une vie antérieure. La nomination des citoyens *Chaley* et *Alcok* a été vue de bon œil.

Nous aurions voulu pour le citoyen *Chanay*, le seul avocat de notre barreau qui ait donné des gages à la République, un poste plus éminent afin de constater aux yeux de tous que le gouvernement provisoire est entré réellement dans les voies de la révolution.

RÉVOLUTIONS DE BERLIN ET DE VIENNE.

Le cri d'indépendance, parti des bords de la Seine, a déjà passé le Rhin, et ses nobles échos ont retenti dans tous les cœurs. C'est de Metz que, le 20 mars, à 10 heures du matin, le commissaire du gouvernement provisoire a dépêché sur Paris, par la voie télégraphique, l'intéressante nouvelle que le peuple de Berlin, après un combat engagé avec la troupe, aurait été vainqueur.

Ce peuple, comme tous les autres, aurait demandé une constitution qui le mit à l'abri des exactions des fonctionnaires, qui lui garantît la liberté de penser et de parler, et qui le rendît, au moins devant la loi, l'égal de ceux qui le traitaient en esclave. A cette juste réclamation, on n'aurait répondu que par un nouvel ajournement. Mais l'indignation qu'excite le mépris de ses droits les plus sacrés est un saint transport, une noble et puissante exaltation, que tous les tyrans du monde et leurs satellites ne sauraient longtemps comprimer.

La vérité et le droit ont triomphé. Gloire donc aux libérateurs de la France, dont le noble dévouement a réchauffé les cœurs libéraux.

Voyez comme l'ébranlement est général! L'Autriche a devancé la Prusse, et, le 15 du courant, Vienne a aussi commencé sa révolution. L'archiduc *Albert* a donné l'ordre aux troupes de tirer sur le peuple sans qu'il y eût presque de provocation; sept personnes ont été tuées; mais les étudiants et les Hongrois, présents à Vienne, ont donné l'impulsion, et le peuple a eu le dessus. *Metternich* et l'archiduc *Louis* ont quitté l'Autriche. Espérons qu'ils n'y rentreront pas.

CHRONIQUE LOCALE.

C'est par erreur que dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que les *Icariens* restaient en dehors du grand mouvement démocratique; au contraire, convaincus de la nécessité de l'union de tous les démocrates, les *icariens*, tout en arborant leur drapeau, n'en ont pas moins lié des rapports directs et fraternels avec la société démocratique, afin d'assurer dans les élections prochaines le triomphe des principes sociaux qui, seuls, peuvent assurer le bonheur et la tranquillité de notre pays.

— *La voix des clubs*, journal quotidien des assemblées populaires, donne les noms de 93 clubs établis à Paris depuis la révolution de février.

Abonnement pour Lyon :

Un an	20 francs.
Six mois	10 id.
Trois mois	



Abonnement pour les départements :

Un an	38 francs.
Six mois	19 id.
Trois mois	9 50 c.

TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DU CLUB CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE, SÉANT RUE DE L'ARBRE-SEC, 36.

Séance du 21 mars.

L'appel nominal constate la présence des cinq délégués des clubs suivants :

- De l'Émancipation, Palais-des-Arts, salle de la Bourse;
 - Du Grand-Séminaire;
 - De la rue du Commerce, 12;
 - De la rue Pouteau, école mutuelle;
 - De la rue Magneval, 2;
 - De la rue Masson, chez le citoyen Boisset,
 - De la montée des Carmélites, 25;
 - Du Cloître des Chartreux, réfectoire des missionnaires;
 - De la rue de la Vieille, 11,
 - De la place Saint-Laurent et Saint-Paul, 4;
 - De l'Égalité, au Petit-Collège;
 - De Pilata, montée des Capucins;
 - Du Petit-Séminaire de Saint-Jean;
 - De Saint-Georges, ruelle Mouton, salle des sœurs;
 - De la Quarantaine, établissement du Ballon;
 - Des Montagnards, rue Penthievre;
 - De la rue d'Auvergne, 2;
 - De la Montagne, rue de Condé, 36;
 - De la Fraternité, rue des Maronniers, 5;
 - De la rue Paradis, 4;
 - De la rue Grôlée, 1;
 - De la rue Buisson, 5 au 4^e;
 - De la rue de l'Arbre-Sec, école des Frères;
 - De Saint-Amour, à la Guillotière;
 - Des Purs Republicains, rue de Chartres, aux Brotteaux;
 - De la rue Madame, 15, au 1^{er}, aux Brotteaux;
 - Des Socialistes Phalanstériens, à la Rotonde, Brotteaux;
 - De chez Jandard, à la Croix-Rousse;
 - De la rue des Deux-Fossés, chez Rollin, à la Croix-Rousse;
 - De la rue des Gloriettes, Chapelle Évangélique;
 - De la place de la Visitation, école des Frères;
 - De la place de la Boucle, chez Barreau;
 - Du faubourg de Bresse, chez Place;
 - De Vaise, ancienne route du Bourbonnais;
- On passe ensuite à la nomination du bureau qui est ainsi composé :

GUILLERMAIN, président;
 VERGUIN, 1^{er} vice-président;
 BREDIN, 2^{me} vice-président;
 BUREL, 1^{er} secrétaire;
 RATEL, 2^{me} secrétaire;
 CHABOUD, 3^{me} secrétaire;
 BONNET, 4^{me} secrétaire;
 PILLARD, caissier.

Le président fait lecture d'un projet de programme, rédigé par les citoyens Guillermain, Charavay (Gabriel),

Benoît (Joseph), Grinand et Gros, qui a été inséré dans le n° 10 du *Tribun du Peuple*, journal officiel de la société démocratique. Ce programme est discuté longuement, article par article, et adopté à l'unanimité par le club central qui en ordonne l'impression à un nombre illimité d'exemplaires.

Le citoyen Gros accuse le citoyen Brun, délégué du club de Saint-Georges, d'avoir fait partie de la société dite de Saint-François-Xavier; le citoyen Brun ne pouvant parvenir à se justifier sur ce fait d'une manière satisfaisante, est invité à se retirer, à quoi il obtempère immédiatement.

Un membre fait observer combien il serait important que le club central sût chaque jour ce qui s'est passé la veille dans chaque club, et que chaque club fut également instruit de ce qui s'est passé dans le club central.

Une longue discussion s'engage sur les moyens à employer pour atteindre ce but; plusieurs propositions sont faites; l'assemblée adopte la suivante: Les séances du club central ne commenceront qu'à huit heures et demie du soir, de manière à ce que les délégués, se rendant à 7 heures dans leurs clubs respectifs, puissent y faire le rapport de ce qui s'est passé la veille au club central, et venant à huit heures et demie à ce dernier club, soient en mesure de l'instruire de ce qui vient de se passer dans tous.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 22 mars.

Le président ouvre la séance par la lecture de la proposition suivante, déposée sur le bureau par le citoyen Charavay (Gabriel):

« Considérant qu'ils n'y a plus que peu de jours d'ici aux élections de l'assemblée constituante; »

« Considérant que les votes de l'armée doivent être envoyés à Paris, le 30 mars; »

« Considérant qu'il importe de faire connaître la liste des candidats à toutes les localités du département; »

« Le club central de la société démocratique arrête: »

« ARTICLE 1^{er} — Tous les clubs affiliés qui ont des candidats à présenter, devront en clore la liste dans leur séance du 23 mars. »

« ART. 2. — Chaque club, dans sa séance du 24 mars, devra procéder à l'élimination de sa liste particulière, arrêter définitivement cette liste et joindre à chaque nom de candidat, sa profession, son âge, son domicile et une indication des faits qui le recommandent à la confiance publique; »

« ART. 3. — Ces listes, ainsi dressées, devront être déposées au club central, par les délégués, dans la séance de ce club, du 25 mars; »

« ART. 4. — Séance tenante, le club central nommera une commission de dix membres pour fondre les listes en une seule, et procéder à un travail d'élimination, de manière à ce qu'il ne reste plus que 14 candidats; »

ART. 5. — Cette commission, dont les candidats ne pourront faire partie, devra s'occuper de son travail dans

la journée du 26 mars, sans désemparer; ce travail consistera à examiner les titres de chacun des candidats, à les faire, tant que possible, appeler devant elle pour les interroger; le soir, elle devra faire son rapport au club central qui prononcera; »

ART. 6. — Il sera nommé, à l'instant, un délégué pour chaque club, afin d'avertir toute la société de la détermination que vient de prendre le club central par le présent arrêté. »

Une vive discussion s'engage sur cette proposition. Plusieurs membres demandent que la commission d'élimination soit composée d'un membre de chaque club. Il est répondu que le travail doit être fait promptement, et que plus une commission est nombreuse, moins elle avance en besogne; on ajoute que, d'ailleurs, cette commission ne doit rien décider, que sa mission sera simplement de faire un rapport et que le club central prononcera.

Sur la demande de l'assemblée, la proposition est mise aux voix et adoptée à une grande majorité.

On lit une lettre d'un sous-officier, déposée sur le bureau par le citoyen Charavay (Gabriel). Il résulte de cette lettre que l'armée est tenue dans la plus complète ignorance à l'égard des élections, qu'on l'isole complètement des citoyens, en la consignant dans ses casernes. Les patriotes de la garnison demandent qu'il leur soit permis d'ouvrir des clubs dans leurs casernes où ils liraient les journaux démocratiques, et où quelques citoyens pourraient les fixer sur les candidatures à appuyer.

La lecture de cette lettre est couverte d'applaudissements. Le club central décide que son bureau, accompagné de quelques membres, se rendra demain matin à huit heures, auprès du citoyen Arago, pour appuyer le vœu des citoyens soldats de la garnison.

Le président donne lecture d'une pétition tendant à demander que les élections ne soient pas renvoyées au-delà du 9 avril plusieurs membres parlent pour ou contre, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

EXAMEN DES CANDIDATURES.

(Suite. — Voir le n° 11).

Coummer, est un excellent patriote, adhérent à quelques réformes sociales, mais n'adoptant aucune théorie.

Hénon, est un excellent combattant de la démocratie qui, en restant fidèle à cette cause, est également devenu socialiste, sans adhérer cependant à l'organisation sociale égalitaire.

Arago, commissaire extraordinaire. Tout le monde le sait, est un excellent patriote; cependant nous ne savons s'il a des opinions sociales, et sans doute sa nomination est assurée dans le département des pyrénées.

Bergier, ancien conseiller municipal a, jusqu'à ce jour satisfait au moment, mais maintenant nous ne le croyons plus à la hauteur des circonstances.

Barillon, jamais il n'a eu des opinions républicaines. Sous le dernier gouvernement déchu, il faisait de l'oppo-

sition, mais une opposition timide; de plus, il s'est activement occupé des spéculations d'actions de chemin de fer.

Dervieux, est un citoyen honorable, adhérant aux idées phalanstériennes, mais sans opinions politiques.

Mouilloux, avocat. Jadis ce fut un soldat de la démocratie; mais depuis longtemps il était dans les bonnes grâces du pouvoir déchu; d'abord il fut nommé suppléant de juge-de-peace par l'intermédiaire du citoyen Arquillière, et on nous assure qu'il ne devait pas en rester là, ayant été présenté pour être juge-de-peace et chaudement recommandé. Qui ne sait que ces recommandations n'étaient faites qu'en faveur des gens qui avaient renié leur foi?

Ph. de Seynes; il y a fort longtemps qu'il venait sa plume à la défense du peuple; mais, devenu financier, il a oublié son passé en se livrant aux spéculations de bourse qui lui ont été favorables, puisqu'il est aujourd'hui millionnaire.

Poncet, architecte, avait les faveurs de l'ex-député Sauzet, et, par cette recommandation, était devenu le favori des spéculateurs de toutes les grandes entreprises (la rue Centrale entre autres) dont il était l'éditeur responsable.

L'ancien comité électoral du quai de Retz, 42, autrefois bigaré de toutes les nuances de l'opposition, aujourd'hui composé de bourgeois, devenus tout-à-coup républicains, vient de publier une circulaire dont les termes sont si vagues, si ambigus, qu'ils laissent tout moyen d'échapper, et que tous les partis peuvent y donner leur adhésion. A la suite de cette circulaire est une liste de candidats, que l'on recommande aux différents chefs-lieux d'arrondissement, mais qui ne doit être considérée par eux que comme l'œuvre isolée d'une minime fraction. Il faut compter avec le peuple, aujourd'hui que sa souveraineté est proclamée.

Voici cette liste: *Laforest*, maire provisoire de Lyon; *Bergier*, *Doutre*, *Chippier*, *Bouillier*, professeur; *Kauffmann*, *Benoît* (Joseph), *Favre* (Jules), avocat; *Arago*, *Chaley*, juge; *Blanc* (Félix), *Faure*, docteur; *Guillermain*, *A. Pettetin*, *Morellet*, avocat.

Le soir même que le comité du quai de Retz lançait cette liste, le *Censeur* en publiait une autre, où les noms de *Benoît* (Joseph), et de *Blanc* (Félix) ne se trouvaient plus, mais où étaient ajoutés ceux de *Rittier*, *Treillard*, artiste *Poton* et *Thomet*. Nous allons examiner tous ces noms, en fondant ces deux listes en une seule.

Laforest, *Bergier*, *Jules Favre* et *Emmanuel Arago*. Nous nous sommes déjà prononcé sur ces citoyens.

Doutre est un citoyen qui avait nos sympathies; mais qui s'est un peu pressé de faire sa profession de foi, et par ce fait, a prouvé qu'il se tenait pour satisfait du patronage du comité.

Chippier, de tout le comité est le plus énergique, mais il en est également le plus absolu; il abuse de la parole, et veut imposer ses croyances, qui ne consistent qu'à faire de la tactique en faveur du libéralisme de 1830.

Jacques Bouillier, professeur à la faculté des lettres, n'a jamais été républicain; ses opinions politiques n'ont jamais été autres que celles représentées par le journal le *Siècle*; en socialisme, il est timidement adhérent des idées phalanstériennes.

Kauffmann, resté au vieux libéralisme, cherche à se faire accepter comme du jour; malgré ses efforts, il ne peut y parvenir; quand il entreprend de discuter les questions sociales, tout le monde voit qu'il n'est pas dans son centre, aussi n'est-il admiré que du commun des croyans, et non de ceux qui veulent plus que des apparences.

Joseph Benoît est un de nos amis, qui ne figure dans cette liste que pour servir de passeport aux autres.

Chaley, juge, est un fort bon libéral de 1830; mais depuis cette époque, il n'a rien appris ni rien oublié,

donc aujourd'hui que nous sommes en 1848, il n'est plus du jour.

Ph. Faure est un jeune homme, en qui nous fondions des espérances, mais le patronage du comité nous fait appréhender pour son avenir; de plus, il est sous-préfet à Villefranche et ne peut être en même temps député.

Félix Blanc est un de nos amis dont le nom est mis en avant pour que d'autres soient acceptés.

Guillermain est un ouvrier intelligent comprenant les questions politiques et sociales; aussi nous le croyons patroné par le comité électoral dans un but intéressé.

Anselme Petetin, avocat, est un homme de talent, mais sur lequel on ne peut compter. Jadis il défendait les droits du peuple dans le *Précurseur*, plus tard il s'était fait le défenseur des privilèges. Les commissionnaires chargés de Paris, Lyon, et le midi de la France et la compagnie houillère de la Loire, l'avaient constitué leur défenseur moyennant appointement fixe; en outre, le citoyen *Petetin* est savoisien et comme tel ne peut être ni électeur ni éligible.

Morellet est un homme de cœur et de sentiment; ses sympathies sociales sont phalanstériennes, mais il est néanmoins démocrate; aussi de tous les candidats du comité électoral, il est le dernier inscrit.

Rittiez, rédacteur du *Censeur*, est un homme morose, ombrageux; ancien membre de la société des amis du peuple, il croit avoir puisé à cette source toute la science infuse et ne veut sortir de ses préceptes de peur de compromettre la cause républicaine.

Treillard a une certaine énergie; mais n'ayant pas eu le temps d'étudier les questions sociales, il lui serait difficile de formuler une opinion précise à ce sujet.

Ariste Poton, sous le gouvernement de Louis-Philippe, avait un pied au *Censeur*, un autre à la préfecture ou à la mairie, et partout des amis qui le protégeaient pour obtenir certaines faveurs du pouvoir.

Thomet. Nous sommes étonnés de le voir sur les rangs. Nous connaissons son intimité avec le citoyen *Kauffmann*, aussi pensons-nous qu'il lui serait plus utile comme particulier, que comme candidat; car, à la constituante, le citoyen *Kauffmann*, n'aurait pas besoin de prôneur. Nous qui n'avons aucun intérêt d'abuser le citoyen *Thomet*, nous lui dirons que, savoisien, il ne peut exercer ses droits politiques en France.

Nous continuerons notre revue dans un prochain numéro.

(Plusieurs Electeurs)

DU RENOUELEMENT DE LA MAGISTRATURE LYONNAISE.

Quelques nominations dignes de l'ancienne monarchie viennent d'impressionner vivement notre ville. Nous ne parlerons pas du défi jeté à la morale publique par la nomination d'un homme dont le nom est attaché à un scandale récent, et trop connu à Lyon; la morale outragée saura bien se venger de cette injure en imprimant au front de ce magistrat le mépris qu'il mérite. Mais ce que les républicains ardents et zélés ne peuvent pardonner au pouvoir nouveau c'est l'avancement donné à deux hommes qui, sous l'ancien règne, étaient spécialement chargés de provoquer des condamnations contre ceux qui avaient consacré leur vie à la propagande des principes qui viennent de triompher. Le citoyen *Loyson*, nommé à un des postes éminents de la magistrature, s'était fait remarquer entre tous par son zèle à poursuivre les idées politiques et sociales qui se hasardaient à sortir du cercle tracé par le juste-milieu; le citoyen *Mercier*, comme substitut du procureur du roi, avait donné des preuves incontestables de son dévouement à la royauté déchuë, et plusieurs d'entre nous ont pu apprécier dans les cachots les mérites de ces deux hommes recommandés au gouvernement provisoire par je ne sais quelle fraction impopulaire et impolitique. Si ces nominations ne sont pas une menace contre quelques hommes, c'est au moins une grande imprudence. Ce qui nous surprend

aussi c'est de voir nommer, en remplacement d'hommes de talents connus, mais attachés aux anciennes institutions, des hommes qui ne se sont jamais signalés comme démocrates. Qui voudra croire que le citoyen *Lablatinière* soit un républicain, lui qui n'était pas même à la hauteur des opinions émises par le *Courrier-Français*, et qui s'occupait principalement d'écrire des feuilletons de théâtre et des comptes-rendus judiciaires?

Il est très-heureux sans doute pour le citoyen *F. Pothon*, avocat obscur et ignoré, d'avoir un frère influent sur les destinées de notre ville, car en raison de son obscurité, il était allé en Afrique (cette terre d'espérance pour toutes les nullités) afin de percer à l'aide des rayons brûlants du soleil de l'Algérie.

Trois nominations sont seules en rapport avec les exigences de l'époque et sont la récompense méritée d'une vie antérieure. La nomination des citoyens *Chaley* et *Alcok* a été vue de bon œil.

Nous aurions voulu pour le citoyen *Chanay*, le seul avocat de notre barreau qui ait donné des gages à la République, un poste plus éminent afin de constater aux yeux de tous que le gouvernement provisoire est entré réellement dans les voies de la révolution.

RÉVOLUTIONS DE BERLIN ET DE VIENNE.

Le cri d'indépendance, parti des bords de la Seine, a déjà passé le Rhin, et ses nobles échos ont retenti dans tous les cœurs. C'est de Metz que, le 20 mars, à 10 heures du matin, le commissaire du gouvernement provisoire a dépêché sur Paris, par la voie télégraphique, l'intéressante nouvelle que le peuple de Berlin, après un combat engagé avec la troupe, aurait été vainqueur.

Ce peuple, comme tous les autres, aurait demandé une constitution qui le mit à l'abri des exactions des fonctionnaires, qui lui garantît la liberté de penser et de parler, et qui le rendit, au moins devant la loi, l'égal de ceux qui le traitaient en esclave. A cette juste réclamation, on n'aurait répondu que par un nouvel ajournement. Mais l'indignation qu'excite le mépris de ses droits les plus sacrés est un saint transport, une noble et puissante exaltation, que tous les tyrans du monde et leurs satellites ne sauraient longtemps comprimer.

La vérité et le droit ont triomphé. Gloire donc aux libérateurs de la France, dont le noble dévouement a réchauffé les cœurs libéraux.

Voyez comme l'ébranlement est général: l'Autriche a avancé la Prusse, et, le 15 du courant, Vienne a aussi commencé sa révolution. L'archiduc *Albert* a donné l'ordre aux troupes de tirer sur le peuple sans qu'il y eût presque de provocation; sept personnes ont été tuées; mais les étudiants et les Hongrois, présents à Vienne, ont donné l'impulsion, et le peuple a eu le dessus. *Metcernich* et l'archiduc *Louis* ont quitté l'Autriche. Espérons qu'ils n'y rentreront pas.

CHRONIQUE LOCALE.

—C'est par erreur que dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que les *Icariens* restaient en dehors du grand mouvement démocratique; au contraire, convaincus de la nécessité de l'union de tous les démocrates, les *icariens*, tout en arborant leur drapeau, n'en ont pas moins lié des rapports directs et fraternels avec la société démocratique, afin d'assurer dans les élections prochaines le triomphe des principes sociaux qui, seuls, peuvent assurer le bonheur et la tranquillité de notre pays.

— *La voix des clubs*, journal quotidien des assemblées populaires, donne les noms de 93 clubs établis à Paris depuis la révolution de février.

Le Gérant, G. CHARAVAY.

Lyon. — Impr. de RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 5.